

On vous dit tout sur l'AMIANTE et HAP dans les enrobés bitumineux

Expositive, démonstrative, active, expérientielle

- ***Formation*** : Présentiel ou visio-conférence avec un formateur (synchrone)

7 heures

TARIF PUBLIC
A partir de 350,00 €

DÉLAI D'ACCÈS
Entre 15 jours et 90 jours suivant programmation au planning annuel

NATURE DE L'ACTION
PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION
QCM (Questions à choix multiples) durant le parcours permettant de s'auto-évaluer : sur la plateforme LMS (quiz, exercices glisser / déposer ; texte à trou) et avec le formateur collectivement, quiz (jeux dynamiques), participation et réponses aux questions du formateur

FORMALISATION
Attestation individuelle de fin de formation

PARTICIPANTS

PUBLIC

Toutes personnes soumises au respect de la règlementation du code du travail sur les chantiers de Travaux Public

PRÉREQUIS

- Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit
- Pré requis technique : Disposer d'un terminal type ordinateur ou PC ou tablette, d'une connexion internet; caméra et microphone

OBJECTIFS

Comprendre les enjeux de la règlementation concernant l'amiante et les HAP dans les infrastructures de transport (enrobé bitumineux).

(Formation non certifiante à destination des maîtres d'ouvrage, de la maîtrise d'oeuvre et des donneurs d'ordre de repérages avant travaux pour des travaux de voirie).

On vous dit tout sur l'AMIANTE et HAP dans les enrobés bitumineux

PROGRAMME

Introduction L'amiante dans enrobés, les infrastructure de Génie Civil et les ouvrages d'Art. Définition : Quels matériaux sont concernés ? Composition de voirie, des ouvrages d'art, des infrastructures de Génie Civil. Dates d'application réglementaires et réelles. Particularité de l'enrobé bitumineux – les fragments de clivages.
Les obligations du donneur d'ordre en matière de repérage : Les 6 domaines de repérages : état d'avancement à date ; Les repérages réglementaires liées aux autres immeubles, ouvrage GC et Infrastructure de transport. Les repérages « conseillés ». Les exemptions de RAT.
La norme NFX 46 102 : entrée en vigueur repoussée au 1er juillet 2027 - Périmètre & découpage. La conception de l'opération de repérage - Obligations du donneur d'ordre :Transmission de moyen : DT DICT- Obligations de l'opérateur de repérage : Prérequis pour le repérage (AIPR, CATEC, SS4)-Les sondages et prélèvements en fonction de chaque domaine identifié- Modalités et techniques des investigations approfondies. Quels procédés de repérages sont actuellement utilisés ?(Guide d'applications de la norme DO – MO Sous- Réserve de parution). Cadre juridique des opérations sur les enrobés : Logigramme de la DGT - Les risques encourus. Les HAP : Définition - Utilisation - Les repérages - Les obligations découlant. Point à date sur les autres CMR: FCR et Silice Cristalline :Réglementation existante- Prévention

FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le domaine, ayant une expérience dans l'amiante (minimum 5 ans)

MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel, présentation sur vidéoprojecteur/ En visioconférence, projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, échanges expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique, QCM ou Quiz ...)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation
Plus d'infos sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits ou sur www.agefiph.fr
Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.

SATISFACTION

Taux de satisfaction :

Variable non renseignée %

ASE FORMATION
5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES
SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46

Dernière modification le 28/10/2026 par KELLER Valérie

On vous dit tout sur l'AMIANTE et HAP dans les enrobés bitumineux

Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)

ASE FORMATION
5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES
SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46